

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis avait obtenu pour la construction d'un C.A.S.E. à Moufia une subvention de 157 000 Francs du Ministère de la Jeunesse et Sports.

Cette réalisation n'ayant pu aboutir à ce jour, et afin de ne pas perdre le bénéfice de cette subvention, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'en demander le transfert sur le projet de C.A.S.E. à implanter près du Stade de Moufia.

Je mets la question aux voix.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le

----- Article 3 de la loi n° 82-213 du 2 -----
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départements et des Régions

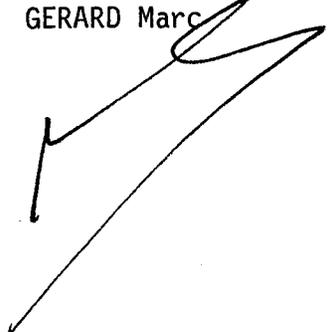
LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre collaboration. Je remercie également la presse du compte-rendu qu'elle voudrait bien faire de cette séance du Conseil Municipal. En outre, je remercie tous mes collaborateurs et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration des délibérations de ce Conseil.

Séance close à 21 H.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
GERARD Marc



LE MAIRE
LEGROS Auguste

